La Chapelle Launay

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 17 mars 2023
Date d'affichage : le 17 mars 2023

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, sur convocation en date du 17 mars 2023, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Christelle Ardouin, Edern Picault, Céline Champenois, Guillaume Lafaye, Emmanuel Lemercier, Daphnée Blay

Pouvoirs : Julie Rabinand a donné pouvoir à Stéphane Daufouy
Agnès Amorim a donné pouvoir à Céline Champenois
Jean-Claude Bonhomme a donné pouvoir à Nathalie Flauraud
Henriette Legal a donné pouvoir à Soizic Leroux
Adeline Masson a donné pouvoir à Christelle Ardouin
Marc Guillot a donné pouvoir à Michel Guillard
Elodie Sabathier a donné pouvoir à Emmanuel Lemercier
Sophie Maure a donné pouvoir à Daphnée Blay

Absent : Thibaut Onasch

Stéphane Daufouy est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2023/06 – Enquête publique sur la carrière du Padé à Campbon – avis

La commune de La Chapelle-Launay a été sollicitée par la Préfecture pour donner un avis dans le cadre de l'enquête publique de la demande d'autorisation environnementale portée par la société SOCAC en vue de la poursuite de l'exploitation de la carrière dite « Le Padé » à Campbon. Il s'agit d'une demande de renouvellement d'autorisation pour lequel l'avis des communes limitrophes est demandé.

Ce renouvellement permettrait la pérennisation de ce site pour trente ans, en limitant l'extraction à 50 000 tonnes par an et en permettant l'accueil et le stockage de matériaux inertes à hauteur de 300 000 tonnes maximum par an, en maintenant les mêmes conditions d'exploitation par ailleurs.

Accusé de réception en préfecture
044-214400335-20230328-202306-DE
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Après avoir pris connaissance du dossier soumis à l'enquête publique, la commune de La Chapelle-Launay formule l'avis suivant.

La commune de La Chapelle-Launay émet un avis favorable au projet de poursuite de l'exploitation de la carrière dite « Le Padé » à Campbon.
Elle émet deux remarques sur le dossier présenté dans le cadre de l'enquête publique :
Le projet se situe sur le territoire de la Communauté de communes Estuaire et Sillon qui regroupe 11 communes et non pas sur la Communauté de communes Loire et Sillon qui n'existe plus (DOC2_Etude impact partie 1 sur 2_Version 2_Septembre 2022, page 87).
Concernant la prévenance des habitants à proximité lors de tirs de mines, les modalités pour s'inscrire ne sont pas précisées dans le document alors que l'information pourrait être donnée en mairie aux personnes concernées. Sur la commune, sont concernés les hameaux de La Touche Haute et de la Maillardais.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide l'avis favorable du conseil municipal sur cette demande de renouvellement d'exploitation de carrière.

Fait et affiché à La Chapelle-Launay,
Le 28 mars 2023

Le Maire, Michel Guillard

MAIRIE DE LA CHAPELLE LAUNAY
44 (Loire-Atlantique)

Accusé de réception en préfecture
044-214400335-20230328-202306-DE
Date de réception préfecture : 29/03/2023